

Le chef de l'État réquisitionne les travailleurs de la SDE

Dossier de la rédaction de H2o
December 2019

Le chef de l'État a pris, vendredi 6 décembre, un décret portant réquisition du personnel de la Sénégalaise des Eaux (SDE) pour "assurer la continuité du service public de l'eau potable dans le périmètre affermé confié à la SDE". "Est réquisitionnée à compter du 6 décembre 2019 à 20 heures jusqu'au 31 décembre 2019, l'ensemble du personnel de la Sénégalaise des Eaux (SDE) pour assurer la continuité du service public de l'eau potable dans le périmètre affermé confié à la SDE", selon le décret consulté par l'APS. Le texte ajoute que "le ministre des Forces armées, le ministre de l'Intérieur, le ministre de l'Eau et de l'Assainissement, le ministre du Travail, du Dialogue social et des Relations avec les institutions sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel."

Le ton est monté entre le gouvernement et les travailleurs de la Sénégalaise des Eaux (SDE) qui ont entamé une grève le lundi 2 décembre pour réclamer une part de 15 % dans le capital de Suez France devant prendre le relais de la SDE dans la distribution de l'eau en milieu urbain, à partir du 1er janvier. Dans le cadre de la mise en place de la société qui sera chargée, à compter du 1er janvier 2020, de la gestion du service public de la production et de la distribution d'eau potable en zone urbaine et périurbaine, et à la suite d'une demande des travailleurs du secteur de l'eau et de l'assainissement, le gouvernement, selon son porte-parole, a décidé de porter la part des travailleurs dans le capital de 5 à 10 %. Dans un communiqué, la ministre porte-parole du gouvernement, Ndèye Tické Ndiaye Diop a précisé "dans un souci d'équité, pour tenir compte de l'unicité du secteur, que ces 10 % seraient répartis entre tous les travailleurs de l'hydraulique urbaine et périurbaine, c'est-à-dire, outre ceux de la SDE, ceux de l'Office national de l'Assainissement du Sénégal (ONAS) et de la Société Nationale des Eaux du Sénégal (SONES) ; dans ce contexte, la dernière répartition proposée par le Gouvernement à l'issue de la suivante : SDE 7 %, ONAS et SONES 3 %." Selon le communiqué, "cette proposition a été rejetée par les travailleurs de la SDE qui exigent que l'intégralité des 10 % leur soit servie, au détriment des deux autres composantes, et ont en conséquence entamé un mouvement de grève qui dure depuis le 2 décembre 2019, avec d'actes de sabotage inacceptables." La porte-parole ajoute que "malgré le caractère illégal et illégitime de la grève parce que des travailleurs ne peuvent pas déclencher une grève pour exiger une participation au capital d'une société privée, le gouvernement a tenu à poursuivre les négociations jusqu'au dernier moment." Elle souligne que "le ministre de l'Eau et de l'Assainissement (Serigne Mbaye Thiam) a encore reçu les représentants des travailleurs de la SDE, le vendredi 6 décembre 2019, à compter de 15h45 ; ces consultations se sont poursuivies jusqu'à 19h20, sans qu'aucune avancée ne soit notée."

Ndèye Tické Ndiaye Diop indique qu'en "application des dispositions de la Constitution (...), l'autorité compétente peut à tout moment procéder à la réquisition des travailleurs du secteur privé qui occupent des postes indispensables à la sécurité des populations et des biens, au maintien de l'ordre public, à la continuité des services publics et à la satisfaction des besoins essentiels de la Nation." Ainsi, le président de la République a pris le décret n° 2019-2067 pour la réquisition des personnels de la SDE, selon Ndèye Tické Ndiaye Diop.

Agence de Presse Sénégalaise (Dakar) - Africa

À

Réquisition des travailleurs de la SDE

Alimane Diouf, secrétaire général du Syndicat autonome de la SDE, a appris sa réquisition pas la presse. "C'est

extrêmement grave pour notre pays d'en arriver à ce que notre président de la République soit amené à prendre un décret d'une aussi grande gravité. Un président ne prend pas une décision aussi extrême sans consulter les travailleurs qui sont en grève. Ce décret, qui empêche les gens d'aller en grève, est contre notre Constitution. Nous allons attaquer au niveau de nos tribunaux et n'hésiterons pas à l'attaquer aussi au niveau du Bureau international du travail et de l'Organisation internationale du travail. Cela est regrettable pour un pays comme le Sénégal qui se vante d'être le centre de la démocratie, des libertés, etc."

Sur le terrain, la majorité des salariés grévistes n'avait pas encore repris le travail. Plusieurs foyers à Dakar et surtout en banlieue sont privés d'eau depuis plusieurs jours. Une nouvelle réunion intersyndicale était prévue le lundi 9 décembre

Radio France Internationale - AllAfrica

À

Voir aussi les articles antérieurs

Contrat d'affermage avec Suez : Des organisations citoyennes alertent

Quatre organisations citoyennes sénégalaises (Forum social sénégalais, Conseil citoyen droit à l'eau et à l'assainissement, Frapp et Gilets rouges) ont publié un communiqué commun pour sonner l'alerte à propos de la signature du contrat d'affermage avec Suez. "Depuis bientôt trois ans, le Sénégal a lancé un appel d'offres international pour la sélection d'un opérateur privé chargé de la gestion par affermage du service public de production et de distribution d'eau potable en milieu urbain au Sénégal. Le dépouillement des offres reçues pour l'appel a connu beaucoup de rebondissements avec une attribution encore contestée à la société française Suez", lit-on dans un communiqué. "Depuis lors, la signature du contrat entre l'État du Sénégal et l'attributaire Suez n'a pas encore eu lieu. Quelle en est la raison ?"

Adou Faye, Le Journal de l'économie sénégalaise (Dakar) - AllAfrica

Alerte sur la signature du contrat d'affermage avec Suez : Ce retard suspect et inquiétant

Ibrahima Diallo, Sud Quotidien (Dakar) - AllAfrica